



# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Au titre de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement

## Révision du Programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syndicat Bil Ta Garbi

**Du lundi 7 août au jeudi 7 septembre 2023 inclus**, il sera procédé à la mise à disposition du public du dossier concernant la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire du Syndicat Bil Ta Garbi regroupant la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes Béarn des Gaves.

Durant la période de mise à disposition du public, le projet du PLPDMA du Syndicat Bil Ta Garbi sera consultable sur la page d'accueil du site internet du Syndicat Bil Ta Garbi : <https://www.biltagarbi.com/>  
Le dossier sera également disponible à son siège administratif, 7 rue Joseph Latxague à Bayonne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

**Les intéressés pourront consigner leurs observations par écrit**, sur un registre ouvert à cet effet, ou les adresser par voie postale ou électronique aux adresses indiquées ci-dessous, **en spécifiant leur Nom/Prénom/Commune et Structure** s'ils en représentent une :

Service Prévention - Syndicat Bil Ta Garbi - 7 rue Joseph Latxague – BP 28555 – 64 185 BAYONNE Cedex  
[manuela.ducros@biltagarbi.fr](mailto:manuela.ducros@biltagarbi.fr)

Seules les observations reçues avant le **jeudi 7 septembre minuit** seront acceptées.

A la fin de cette mise à disposition, le Syndicat Bil Ta Garbi recueillera les avis formulés et en fera un bilan synthétique. Le PLPDMA sera ensuite adopté à l'automne par les organes délibérants du Syndicat et de ses 2 collectivités adhérentes.

Le projet final sera mis en ligne fin d'année 2023 sur le site du Syndicat <https://www.biltagarbi.com/> et envoyé au Préfet et à l'ADEME.